



Separation - comment gérer l'appartement acheté à 2?

Par **SANTOM**, le **08/11/2010** à **13:43**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je me retrouve dans une impasse. Je me suis séparé il y a un mois de ma compagne - nous ne sommes pas mariés ni pacsés - J'ai donc quitté l'appartement que nous avons acheté ensemble.

Aujourd'hui je suis hébergé dans ma famille mais je continue à payer ma part de crédit.

Je voudrais savoir, vu que c'est elle qui occupe l'appartement, ce que je pouvais lui réclamer car de mon côté il faut que je cherche un second logement donc un second loyer à payer.

La séparation se passe très mal aucun moyen de négocier quoi que ce soit - pendant 1 semaine elle m'a fait croire qu'elle était enceinte en falsifiant des docs de labo !!!

Je lui réclame de ce fait que nous partageons l'appartement 1 semaine sur 2 - elle souhaite une cohabitation ce qui est totalement impossible.

A quoi j'ai droit quel recours je peux engager??

merci de votre retour et de vos précieux conseils .

Bonne réception

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **13:46**

Vous ne pouvez qu'exiger la vente du logement : soit à un tiers, soit qu'elle rachète votre part, soit que vous rachetiez sa part.

Vous pouvez aussi exiger une indemnité d'occupation (un loyer sur la demi-part que vous avez). Si elle refuse, vous devez l'assigner en justice.

Vous ne pouvez, évidemment, pas exiger de l'habiter seul une semaine sur deux.

On ne le dira jamais assez : on n'achète pas à deux sans être marié